

Introduction à la Famille Musulmane (partie 1 de 2)

Description: La famille est l'une des instances centrales de la société musulmane. Cette leçon en deux parties donne un aperçu des notions essentielles de la vie de famille qui définissent la nature et le sens de cette instance sociale. Partie 1: Les bases et le but du mariage, les mariages interreligieux et les droits des époux.

Par Imam Kamil Mufti

Publié le 20 Jun 2019 - Dernière modification le 06 Aug 2022

Catégorie: Cours > [L'interaction sociale](#) > [La communauté musulmane](#)

Objectifs

- Apprendre les bases du mariage et de la famille en Islam.
- Apprendre le but du mariage.
- Connaître le règlement en Islam sur les mariages interreligieux.
- Connaître les droits des maris et des épouses les uns sur les autres.

Termes Arabes

- *Mahr* - dot, cadeau de mariage, offert par un homme à sa femme.

La famille est l'une des instances centrales organisatrices de la société. Dans l'Islam, une famille se construit par le mariage. Le mariage est un arrangement légal en Islam, pas un sacrement au sens chrétien et est garanti par un contrat écrit. Le mariage est une question de stabilité, de loyauté, de sécurité et de maturité. La vie conjugale doit être empreinte de miséricorde, d'amour et de bonté, comme le dit Allah:

«Et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté». (Coran 30:21)

Les sentiments essentiels de la vie familiale qui définissent la nature et le sens de cette instance sociale sont l'amour, la bienveillance et la fiabilité avec lesquels les époux se réconfortent:

«C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle». (Coran 7:189)

«Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles». (Coran 2:187)

Le But du Mariage

1. La pulsion sexuelle est une émotion humaine normale. L'Islam ne l'interdit pas et ne le méprise pas. Il fournit des moyens pour satisfaire les pulsions sexuelles sans négliger la responsabilité sociale. Cela se fait en n'autorisant la relation sexuelle qu'après le mariage.
2. Une personne célibataire est trop faible pour vivre seule cette vie. Un partenaire de vie comme un conjoint partage les joies et les fardeaux de la vie. Le mariage fournit le soutien social dont les individus ont besoin. Le mariage donne un sens et un ensemble de relations personnelles et intimes au contexte du monde anonyme et bureaucratisé de la société moderne.
3. La famille est une question de continuité et d'extension. Le mariage concerne l'éducation de la génération future et la transmission des valeurs et de la sagesse de la génération passée.
4. Le mariage protège la lignée, contrôle la reproduction et assure la socialisation des enfants nés au sein de la famille. L'Islam ne rend pas seulement la mère responsable de l'éducation des enfants, c'est plutôt le père qui en est le premier responsable. Chaque enfant doit être attribué à son père biologique, afin que les lignées ne soient pas confondues en raison de relations sexuelles occasionnelles présentes dans la société. Au travers de l'instance du mariage, les individus sont unis et reçoivent la permission sociale et juridique leur permettant de perpétuer leur nom et leurs traditions via leur descendance.

Les Mariages Interreligieux

La foi est le facteur le plus important pour un musulman dans le choix de son conjoint. Les musulmans ne sont pas autorisés à épouser les mécréants. La seule exception est que les hommes musulmans ont le droit d'épouser des femmes juives ou chrétiennes sous certaines conditions. Ils ne sont pas autorisés à épouser des femmes mécréantes, mais seulement celles qui adhèrent à la foi juive ou chrétienne. Cependant, la virginité est une condition importante. Seules les femmes vierges, divorcées ou veuves peuvent être mariées.

La raison pour laquelle l'autorisation de se marier avec des personnes d'autres religions est réservée aux hommes est essentiellement pour protéger la religion de la femme musulmane. Si un mari musulman demande à sa femme de ne pas s'habiller de manière inappropriée ou de ne pas embrasser ses amis de sexe masculin, une pratique sociale acceptable en Occident, dans ce cas, elle peut obéir à son mari sans affecter les enseignements de sa religion. Alors qu'un mari chrétien peut demander à son épouse musulmane d'acheter de l'alcool, de lui servir du porc, de porter des vêtements serrés et moulants ou d'embrasser ses amis, et l'amène donc à désobéir à Allah et donc à ne pas respecter ses pratiques religieuses. De plus, il est particulièrement déconseillé aux hommes musulmans de se marier avec des femmes juives ou chrétiennes lorsque le gouvernement est non musulman et lorsque les musulmans constituent une minorité. Si leur mariage se termine par un divorce ou le décès du mari, le tribunal accorde généralement la garde des enfants à la mère et celle-ci va les élever dans la mécréance.

Les Droits des Époux

L'Islam énonce clairement les droits et les responsabilités de chaque époux pour maintenir l'harmonie conjugale. Cela est expliqué dans le Coran:

« Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles ». (Coran 2:228)

En général, les maris ont plus de droits qui leur sont dus que l'épouse en raison de leur rôle dans la famille, tout comme les parents ont plus de droits que leurs enfants, et les dirigeants ont plus de droits que les gens en général, etc. Un mari est responsable de la famille.

L'autorité est cependant basée sur une consultation mutuelle, ce n'est pas une dictature. Pour résoudre un problème de la vie conjugale comme le sevrage d'un enfant, le Coran encourage la consultation mutuelle:

« Et si, après s'être consultés, tous deux tombent d'accord pour décider le sevrage, nul grief à leur faire ». (Coran 2:233)

Le Coran encourage les époux à vivre en bonté et à se consulter:

« Et concertez vous [à ce sujet] de façon convenable ». (Coran 65:6)

En bref, les droits d'une femme sur son mari sont les suivants:

- (1) *Mahr* ou cadeau de mariage offert au moment du mariage par le mari.
- (2) L'entretien financier, y compris l'hébergement, la nourriture, les vêtements et les dépenses qui lui sont généralement accordées.
- (3) Le bon comportement et la gentillesse.
- (4) Les rapports sexuels.
- (5) Le divorce: Une femme peut demander le divorce d'un homme qui tient à désobéir à Allah. Une femme peut également demander le divorce pour cause de comportement cruel, de violences physiques, de non-respect de ses droits ou pour toute autre raison valable.

Les droits d'un mari sur son épouse sont les suivants:

- (1) L'obéissance. Un mari a le droit que son épouse obéisse à ses ordres, tant que cela est raisonnable et dans ses capacités, et n'implique pas la désobéissance d'Allah. Un musulman ne peut obéir à personne pour commettre un péché, encore moins à un mari.
- (2) Le mari a droit à un bon comportement et à de la gentillesse.
- (3) Les rapports sexuels.
- (4) Le divorce.

L'adresse internet de cet article: <http://www.newmuslims.com/fr/lessons/24>

Droits d'auteur© 2011-2022 [NewMuslims.com](http://www.NewMuslims.com). Tous les droits sont réservés.

ajsultan